



## Compte-rendu du CHSCT d'administration centrale du 15 novembre 2021

### Projet immobilier CAMUS

Le mercredi 15 décembre était présenté pour avis au CHSCT d'administration centrale le microzonage du site de Valois. Ce microzonage concerne dans un premier temps les services du Cabinet, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC). Dans un second temps suivra le microzonage du Service du numérique (SNUM), qui doit pour partie rejoindre Valois.

À savoir qu'en raison de travaux non réalisables pour accueillir le service social sur le site de Valois, ce service sera réinstallé sur le site des Bons-Enfants (BE) et reprecisé dans le macrozonage des BE.

Déménagement IGAC/DGLFLF : le calage du calendrier est en cours avec l'Oppic. Les membres du CHSCT seront prévenus du planning a minima 5 semaines avant.

Fond documentaire de l'IGAC : le fond de l'inspection, constitué des rapports internes, restera dans les locaux à Valois tandis que la documentation plus générale rejoindra la Mission de la politique documentaire (MPDOC).

Lors du groupe de travail préparatoire et lors de l'instance, la CGT-Culture a alerté sur :

- L'absence de données fines sur la répartition des agents par bureau et par métier, afin de vérifier la compatibilité des métiers au sein d'un même bureau. Suite à nos demandes réitérées de ces informations, qui avaient pourtant été fournies lors des déménagements issus de la réorganisation précédente (RGPP), l'administration nous a rétorqué que la répartition donnée par mission était suffisante pour que le CHSCT puisse émettre un avis...
- La répartition du SNUM sur plusieurs sites et plusieurs étages à Valois, en rappelant le fiasco de la « continuité verticale » décidée lors de la RGPP et qui avait conduit à des déménagements supplémentaires afin de regrouper les services. L'administration a indiqué que les services allaient y travailler avec les encadrants du SNUM et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) mais étaient contraints par la complexité du site de Valois (mais les espaces dévolus initialement au Service social leur donnera une marge supplémentaire). Tout en ajoutant que le SNUM est une des entités qui a les modes de travail les plus agiles et novateurs et n'aura donc pas de problème à travailler de manière éclatée !

Pour rappel, le projet Camus vise à regrouper les 7 sites du ministère de la Culture sur 3 sites, en vendant notamment l'immeuble de Pyramide dont il est propriétaire. Ce regroupement n'est pleinement réalisable qu'en supprimant 300 emplois en administration centrale ! En outre, cette densification des locaux amènerait à passer d'environ 900 agents aux Bons-Enfants à 1100, et de 60 à près de 300 au quadrilatère des Archives. Accepter ce projet immobilier, c'est accepter les suppressions de postes et la densification des bureaux (allant jusqu'à 5 agents par bureau), mesures pourtant contraire aux consignes liées à la crise sanitaire. Il faudra fermement s'opposer au principe du « flex-office » (agents sans bureau dédié) que l'administration incite subrepticement en développant les petits espaces de "coworking" aux BE.

La CGT-Culture s'est toujours opposée à ce projet immobilier, qui mêle intrinsèquement vente de biens immobiliers, densification des locaux et suppression d'emplois. Nous défendons depuis le début une vraie politique immobilière ministérielle, et dans ce cadre, un projet regroupant plusieurs administrations du ministère au sein d'un nouveau bâtiment, qui permettrait de faire de grandes économies d'échelles et de mettre en place des dispositifs sociaux, comme une crèche.

#### **VOTES**

**Contre : CGT**

**Abstention : CFDT/SUD/FSU**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Bilan provisoire des demandes de télétravail**

La CGT-Culture, qui avait demandé un bilan provisoire des demandes de télétravail en AC, a souligné que 35% de demandes (au 22 novembre) est faible au regard des missions télétravaillables en centrale. Nous avons alerté sur la disparité de l'application du télétravail dans les directions/services, qui n'est pas visible dans le bilan, tout comme les refus et leurs motivations. Nous avons souligné la nécessité de rappeler les règles et de faire de la pédagogie auprès des encadrants.

L'administration a répondu attendre le passage par RenoirH des demandes de télétravail pour fournir un bilan avec toutes les précisions demandées. La présidente du CHSCT-AC a admis qu'un bilan très précis sur les demandes, les autorisations et les refus sera très utile et participera de la pédagogie auprès des encadrants. Ceux-ci doivent en effet expliquer aux agents pourquoi les demandes ne peuvent être accordées.

Une FAQ sera nécessaire sur le dispositif pérenne (jours flottants, semaines avec des jours fériés, etc.)

## **Situation de la Médecine du travail**

La CHSCT-AC a de nombreuses fois été alerté sur les nombreuses difficultés de prises de RDV par les agents.

Le Centre médical Bourse a fusionné en août avec le CNPC pour devenir Thalie santé.

Les nouveaux interlocuteurs ont entendu tous les dysfonctionnements et ont mis en place un comité de pilotage régulier avec le bureau de la sécurité et de la santé au travail, les autorités d'emploi, les bureaux de gestion et le bureau de l'action sociale. Deux médecins assurent le suivi des agents de l'AC avec une équipe composée d'un psychologue du travail, un ergonomiste, une assistante sociale, un ingénieur hygiène et sécurité.

L'administration communiquera régulièrement sur le fonctionnement de la médecine de prévention.

Le dispositif de vaccination en son sein sera bientôt prêt.

**La CGT-Culture a demandé un bilan sur le taux d'absentéisme en AC** par direction et par service sur 2021 avec un comparatif des 2019 et 2020 (même si 2020 est une année particulière en raison des confinements). Ce bilan sera présenté lors du prochain CHSCT.

Paris, le 11 janvier 2022